

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 14
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :  
27/01/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour autoriser M.  
le Maire à faire un avenant au  
contrat à Durée Déterminée  
pour Mme Aude VERDENET  
du 1<sup>er</sup> février au 28 février  
2025

Séance du 31/01/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

**Présents :** Céline BOUVERET, Claude CURIE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés :** Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL), Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

**Absents :**

**Démission :** Alain KIBLER

**Secrétaire de séance :** Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

M le Maire demande au conseil municipal la possibilité de prolonger d'un mois par avenant le contrat à durée déterminée de Mme Aude VERDENET, ceci afin de gérer les archives communales.

Il est en effet nécessaire d'archiver l'ensemble des documents qui concerne la mandature qui arrive à échéance en mars 2026.

Il propose de prolonger d'un mois le contrat en C.D.D de l'intéresser du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025 pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

le conseil donne son accord par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 31 janvier 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Claude CURIE, Maire

